



Conseil National
de la Coopération

La société coopérative (agrée)

Faire ensemble ce qu'on ne peut accomplir seul
Un label de qualité officiel pour entreprendre autrement

Nom de l'intervenant

Date

A photograph showing several hands of different skin tones clasped together in a circle, symbolizing unity and cooperation. The background is a bright, hazy sunset or sunrise sky with soft clouds. There are several colorful bokeh circles (purple, yellow, green) overlaid on the image, particularly around the hands.

Le modèle coopératif



Qu'est-ce qu'une coopérative ? Quelques notions courantes :

- **Entreprise** = terme général désignant une activité économique.
- **Société** = entité juridique dotée de la personnalité juridique dans la législation belge. Contrairement à une association (asbl, aisbl, fondation ou association de fait), cette forme juridique peut distribuer des bénéfices à ses membres.



Qu'est-ce qu'une coopérative ? Quelques notions courantes :

Société coopérative (SC) = une forme juridique belge

Une entreprise qui respecte les règles du Code des sociétés et des associations relatives à cette forme de société, fonctionne selon la définition de l'ACI et s'identifie comme telle en termes d'identité, de valeurs et de mission.



Qu'est-ce qu'une coopérative ? Quelques notions courantes :

- **Société coopérative agréée** = une société coopérative agréée par le Ministre de l'Economie.

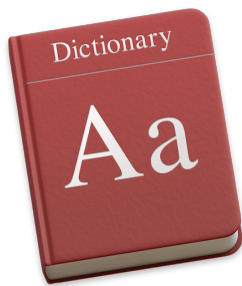
Les coopératives peuvent également être agréées comme entreprise sociale (SC agréée ES) ou bénéficier d'un double agrément en tant que SCES agréée.



Définition de l'ACI

Une coopérative est une...

« ... association autonome de personnes réunies volontairement pour satisfaire leurs **besoins** et aspirations économiques, sociaux et/ou culturels **communs** par le biais d'une entreprise **détenue collectivement** et **contrôlée démocratiquement** » (Définition ACI, 1995).





7 principes de l'ACI

1. Adhésion volontaire (membres)
2. Contrôle démocratique
3. Participation économique des membres
4. Autonomie et indépendance
5. Éducation, formation et information
6. Coopération entre les coopératives
7. Engagement envers la société





Qu'est-ce qu'un coopérateur ?

- **Copropriétaire** d'une coopérative
- Il n'apporte pas seulement **des capitaux** (comme les actionnaires d'une entreprise classique)
- **MAIS** il est également activement impliqué en tant qu'**utilisateur** de la coopérative



= principe de la « double qualité »



Qu'est-ce qu'un coopérateur ?

COPROPRIÉTAIRE

user-owner

La coopérative **appartient** aux utilisateurs
relation d'investissement

Coopérateur

RELATION D'UTILISATEUR

user-benefit

La coopérative offre **des avantages** aux utilisateurs

GESTION DÉMOCRATIQUE

user-control

La coopérative est **contrôlée** par les utilisateurs

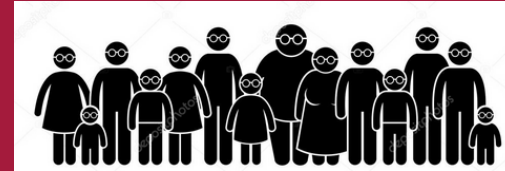


Types de coopératives

Coopératives de travailleurs



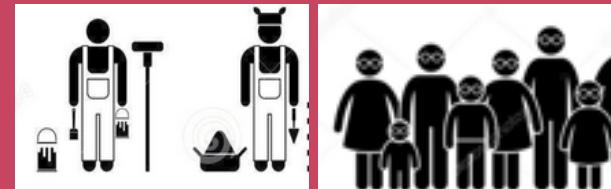
Coopératives citoyennes ou
coopératives de consommateurs



Coopératives d'entreprises



Coopératives multipartites





Dans différents secteurs, notamment :

Finance	Agriculture	Santé	Logement
Énergies renouvelables	Commerce de détail	Hôtellerie	Services

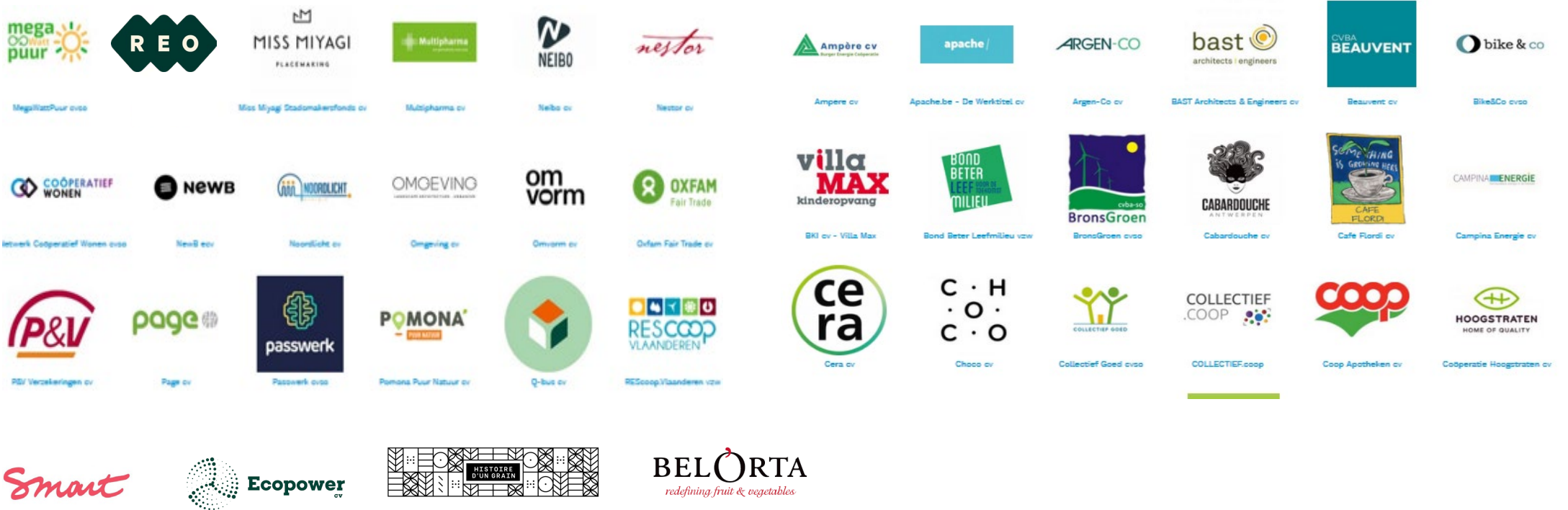


Coopératives en Belgique



Public

Sociétés coopératives agréées en Belgique



Et bien d'autres coopératives qui apportent une réponse aux défis sociétaux par le biais de l'entrepreneuriat.



Les coopératives : intemporelles et toujours pertinentes



1881



1982

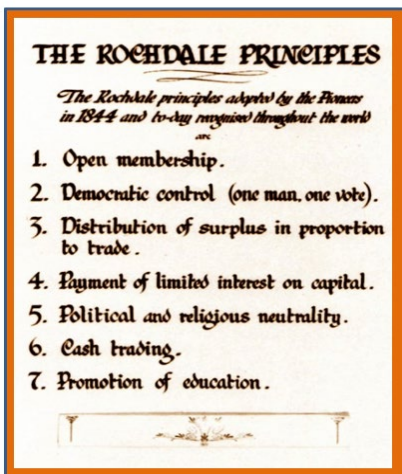


2025





Depuis plus de 150 ans : répondre aux besoins des gens



Première vague

- Alimentation
- Agriculture
- Logement
- Santé
- Assurance

Deuxième vague

- Emploi
- Démocratie interne
- Première prise de conscience écologique

Troisième vague

- Mobilité
- Alimentation saine
- Énergie renouvelable
- Économie de plateforme

1844



Sociétés coopératives belges après modification du CSA (Code des sociétés et des associations) en 2019

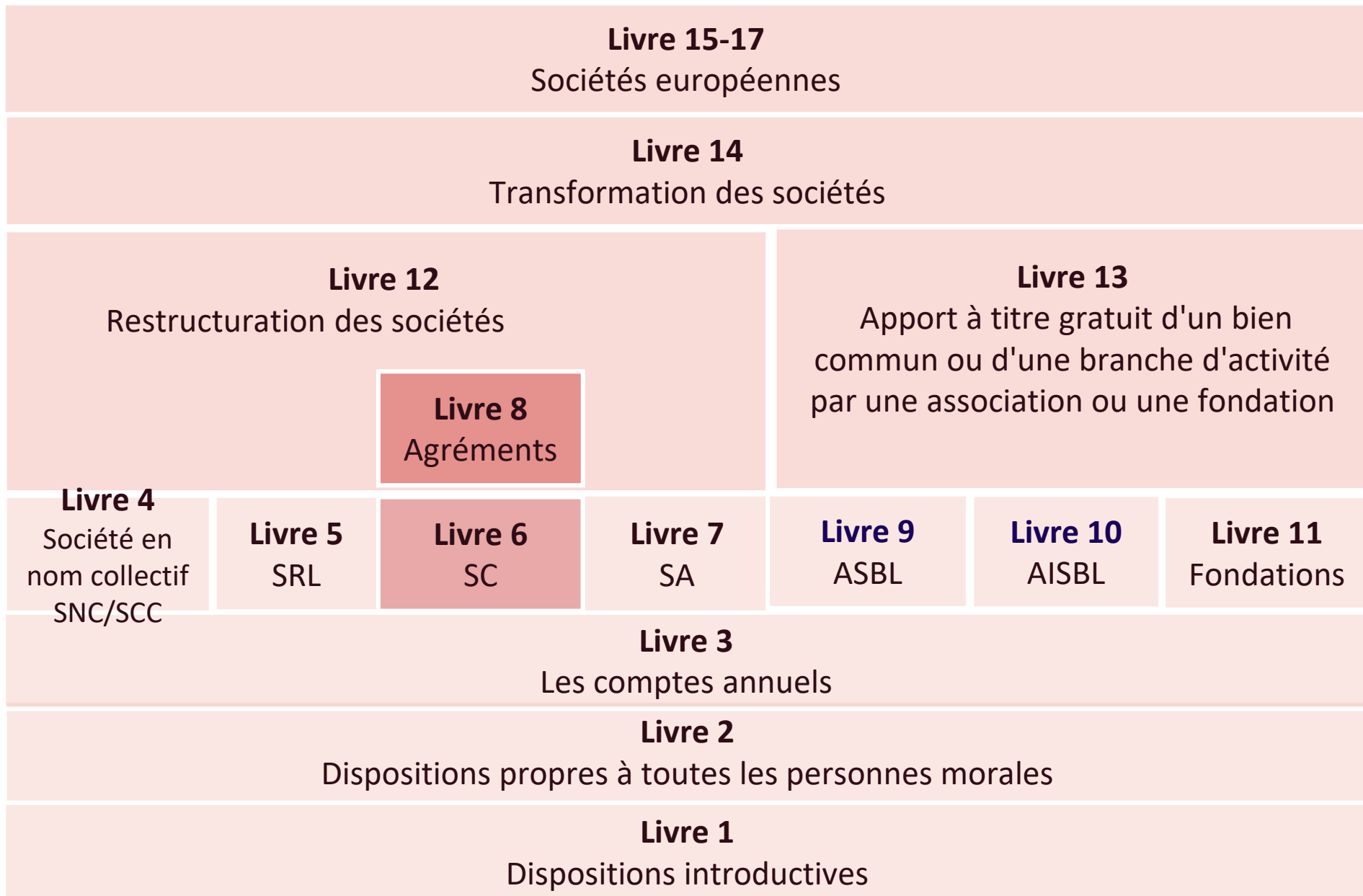
		Agréées CNC	Agréées CNC avec agrément comme ES	Agréées ES
SC nouveau statut	1 690	483	169	287
SC de droit public	26	0	0	0
SC européenne	7	2	0	0
SCRL	3 259	123	4	9
Dont SCRL-FS	83	18	2	7
SCRI	2 404	0	0	0
Autres ⁴	5 152	2	1	0
Total société coopératives conformes au CSA	1 702	485	169	287
Total anciennes sociétés coopératives	10 815	125	5	8
Total	12 517	610	174	296

Tableau 1 : Nombre de sociétés coopératives et leurs agréments au 1 juillet 202

source : Belgian Cooperative Monitor-Exploring and explaining the Belgian Cooperative Economy (2016-2025)- KCO et Cera



Structure CSA





La SC : cadre juridique

SOCIÉTÉ	▪ Pas d'acte notarié ▪ Statuts non obligatoires ▪ Responsabilité illimitée (sauf variante Société en Commandite)
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE	▪ La forme pour toutes les sociétés ▪ Très grande liberté statutaire : droits des associés + modèle de gestion + ... ▪ Sortie à la charge des fonds propres
SOCIÉTÉ ANONYME	▪ Nécessite beaucoup de capital : 61 500 € (entièrement libéré !) ▪ Actionnariat anonyme
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE	▪ Flexibilité : plus grande que pour une SRL ▪ Adhésion à la philosophie coopérative ▪ Dispositions légales spécifiques



Quel est le poids économique des coopératives belges ?

- 1,1 % du produit intérieur brut (PIB) belge
 - Les SC actuelles conformes au CSA créent une valeur ajoutée brute considérable
- Malgré la stabilité du bilan global, augmentation du chiffre d'affaires et des coûts salariaux
- Augmentation de l'emploi



À propos du Conseil national de la coopération



Ancrage de l'identité coopérative



En vertu de l'article 6:1-1 du Code des sociétés, la société coopérative (SC) est « la société dont l'objet principal est de satisfaire les besoins de ses associés ou de tiers intéressés et/ou de développer leurs activités économiques et sociales, notamment en concluant avec eux des contrats portant sur la livraison de biens, la prestation de services ou l'exécution de travaux dans le cadre de l'activité que la société coopérative exerce ou fait exercer ».

•

L'article 6:1-4 du Code des sociétés stipule que : « La finalité coopérative et les valeurs de la société coopérative sont décrites dans les statuts et, le cas échéant, complétées par des explications plus détaillées dans un règlement interne ou une charte. »



Mission du Conseil national de la coopération

- Promouvoir l'idée coopérative en Belgique.
- Sur la base des principes internationaux de l'ACI.
- Forme juridique SC : réservée aux SC qui répondent à l'idéologie coopérative.
- L'agrément des sociétés coopératives est accordé par le Ministre fédéral de l'Économie, par arrêté ministériel.



La valeur ajoutée d'une coopérative agréée CNC

- **Label de qualité officiel** qui inspire confiance aux citoyens et aux autorités
- Statut juridiquement protégé
- Avantages fiscaux pour les coopérateurs
- Souvent un levier important pour permettre à une coopérative d'accéder à des financements publics et à des subventions



Structure du Conseil national de la coopération^{Public}

Nom officiel : Conseil national de la coopération et de l'entreprise sociale.

L'Assemblée générale	Le Bureau	Les commissions
▪ Composée de représentants des groupements agréés et des SC agréées individuelles qui se portent candidates à cet effet. ▪ Vote les règlements et les avis. ▪ Les mandats ont une durée de six ans.	▪ 20 membres ▪ Gestion quotidienne, préparation des avis et approbation des activités. ▪ Convoque l'Assemblée générale et établit un rapport d'activités.	▪ Commission Communication ▪ Communication Législation

Le Secrétariat est assuré par des fonctionnaires du SPF Économie.

Quelques chiffres sur les coopératives





Les SC en chiffres (01/07/2025)

- 12 517 sociétés coopératives actives
- 1 702 coopératives selon la législation de 2019
- 1,5 à 2 millions de coopérateurs
- 622 SC agréées
- 296 SC – entreprises sociales
- contribution de 1,1 % au PIB
- 1,5 % de l'emploi belge

source : Belgian Cooperative Monitor-Exploring and explaining the Belgian Cooperative Economy (2016-2025)- KCO et Cera



Les SC en chiffres (01/07/2025)

Public

	2025 alle	2025 cv conform WVV	2020
Primaire sector	427	147	767
Secundaire sector	1.840	340	2.889
Industrie	310	78	700
Productie en distributie van elektriciteit, gas, stoom en gekoelde lucht	90	28	105
Distributie van water; afval- en afvalwaterbeheer en sanering	55	15	83
Bouwnijverheid	1.385	219	2.001
Tertiaire sector	6.793	853	13.837
Groot- en detailhandel; reparatie van auto's en motorfietsen	2.056	88	4.284
Vervoer en opslag	475	25	602
Verschaffen van accommodatie en maaltijden	1.324	79	1.973
Informatie en communicatie	262	72	804
Financiële activiteiten en verzekeringen	177	51	882
Exploitatie van en handel in onroerend goed	1.056	94	1.138
Vrije beroepen en wetenschappelijke en technische activiteiten	882	191	3.008
Administratieve en ondersteunende diensten	417	135	1.146
Activiteiten van huishoudens als werkgever en niet-gedifferentieerde productie van goederen en diensten door huishoudens voor eigen gebruik	2	2	0
Overige diensten	142	116	0
Quartaire sector	627	121	1.728
Onderwijs	73	21	138
Menselijke gezondheidszorg en maatschappelijke dienstverlening	98	46	520
Kunst, amusement en recreatie	451	52	539
Openbaar bestuur en defensie; verplichte sociale verzekeringen	5	2	0
TOTAAL	9.687	1.461	19.221

source : *Belgian Cooperative Monitor-Exploring and explaining the Belgian Cooperative Economy (2016-2025)- KCO et Cera*



Nombre de coopératives agréées par le CNC (01/07/2025)

Regio	Nieuwe cv rechtsvorm, ecv	Oude coöperatieve rechtsvormen	Andere vennoot- schaps- vormen	Andere rechtsvorm sociale economie	Totaal
Brussels Gewest	68	11		2	81
Duitstalige Gemeenschap	3				3
Vlaanderen	183	33	1	2	219
Wallonië	231	81	6	1	319
Totaal	485	125	7	5	622

Tabel 10: Aantal NRC erkende coöperatieve ondernemingen (2025, per rechtsvorm, per regio)

source : Belgian Cooperative Monitor-Exploring and explaining the Belgian Cooperative Economy (2016-2025)- KCO et Cera



Nombre d'entreprises sociales agréées (01/07/2025)

Regio	Nieuwe cv-rechtsvorm, ecv	Oude coöperatieve rechtsvormen	Andere rechtsvormen	Totaal
Brussels Gewest	22	1		23
Duitstalige Gemeenschap	1			1
Vlaanderen	51	1		52
Wallonië	213	7	3	223
Totaal	287	9	3	299

Tabel 11: Aantal erkende sociale ondernemingen (2025, per rechtsvorm, per regio)

source : *Belgian Cooperative Monitor-Exploring and explaining the Belgian Cooperative Economy (2016-2025)- KCO et Cera*



Les coopératives agréées CNC

- Optent plus souvent pour la nouvelle forme juridique des SC
80 % sont déjà mises en conformité avec le CSA
- Ont une meilleure conscience de leur identité coopérative



La visibilité des coopératives en Belgique

Visibilité actuelle des coopératives en Belgique : un défi

- 50 % des Belges ont déjà entendu parler des coopératives
- 15 % ne connaissent pas du tout le concept
- Ce sont principalement **les femmes, les jeunes et les personnes moins diplômées** qui connaissent moins bien les coopératives

Perception de la visibilité

- Seuls 28 % trouvent que les coopératives sont suffisamment visibles
- Seulement 1 personne sur 6 (16 %) trouve les coopératives *démodées*

source : enquête commandée par le CNC, réalisée par iVOX - novembre 2024

La visibilité des coopératives en Belgique

Les coopératives : un socle solide pour la croissance en Belgique

- Les Belges apprécient les valeurs coopératives
- 61 % trouvent les coopératives *fiables*, ce qui représente un score de confiance particulièrement élevé.
- Les coopératives sont fortement associées à :
 - La participation démocratique (74 %)
 - Priorité accordée aux personnes et aux besoins sociaux (72 %)
 - Égalité de traitement (71 %)

Un modèle à plus-value sociétale

- 52 % des personnes interrogées estiment que les coopératives *offrent une valeur ajoutée particulière* par rapport aux autres formes d'entreprises.
- La majorité estime que les coopératives **devraient jouer un rôle plus important dans l'économie.**



La visibilité des coopératives en Belgique

Un potentiel important : les Belges sont ouverts à davantage de coopératives
Une grande disposition à devenir coopérateur

- Seuls **13 %** sont aujourd'hui coopérateurs, mais **37 %** envisagent de le devenir.
- Parmi les coopérateurs actuels, **70 % réinvestiraient**, ce qui témoigne d'un fort sentiment de satisfaction.

Des opportunités de croissance grâce à une meilleure visibilité

- La moitié des Belges connaissent *déjà* les coopératives, mais n'en ont pas encore une connaissance précise, ce qui signifie :
pas de résistance, que du potentiel de croissance.
- Les citoyens demandent que des mesures soient prises : **62 % souhaitent que les pouvoirs publics promeuvent et soutiennent davantage les coopératives**

En résumé :

Les coopératives bénéficient d'un solide soutien et d'un grand potentiel.
Avec plus de visibilité et de communication, ce potentiel peut être converti en croissance.



Quelques conclusions

- L'économie au service de la société
- Les coopératives sont plus résilientes que les autres structures entrepreneuriales
- Statut très souple adapté à chaque projet coopératif
- Processus décisionnel solide et largement soutenu
- Expérience en matière de bonne gouvernance : interaction entre l'Assemblée générale, le conseil d'administration et la direction
- Depuis 2024 : visibilité renforcée comme entreprise à valeurs
- Méconnues et incomprises du grand public, de nombreux groupes professionnels et du monde de l'enseignement
- De nombreuses opportunités peuvent être exploitées



Les coopératives construisent un
monde meilleur